



Mairie de Chennevières-lès-Louvres

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE SARCELLES - CANTON DE GOUSSAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Commune de Chennevières-lès-Louvres

Par suite d'une convocation en date du 20 mars 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune de Chennevières-lès-Louvres se sont réunis en date du 27 mars 2025, à Chennevières-lès-Louvres à 20 heures, sous la présidence de M. Eric **PLASMANS**, maire de la commune.

La convocation a été affichée le 20 mars 2025.

Membres présents : M. Eric **PLASMANS**, Mme Joséphine **DELMOTTE**, M. Aurélien **DEVIIENNE**, Mme Marie **EVARD**, Mme Christelle **SEGUIN**, M. Frédéric **CHENE**, M. Désiré Cyrille **STEPHAN**, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : M. Daniel **MONDET** à Mme Joséphine **DELMOTTE**, Mme Martine **BAYON** à Mme Marie **EVARD**, M. Maurice **DOBBELS** à M. Désiré Cyrille **STEPHAN**, M. Lionel **MOROSINI** à M. Aurélien **DEVIIENNE**.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme **DELMOTTE** Joséphine, pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ouverture de séance : 20h10

Le procès-verbal de la séance du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

- 1) **Cours d'anglais année 2025/2026**
- 2) **Numérisation des actes d'état civil**
- 3) **Séjour été 2025**
- 4) **Devis fenêtres, radiateurs, ventilation logements 14 rue d'Epiais**
- 5) **CARPF révision de l'attribution de compensation**
- 6) **Emprunt bancaire court terme**
- 7) **Emprunt bancaire moyen-long terme**
- 8) **FDL (fiscalité directe locale) 2025**
- 9) **Affectation de résultats**
- 10) **Vote du budget primitif 2025**

Cours d'anglais année 2025/2026

Monsieur le Maire fait part de la proposition de renouvellement de contrat pour qu'un intervenant(e) dispense des cours d'anglais pour toutes les classes de l'école Laurence Dubocq.

Des cours d'anglais correspondant à 6 heures par semaine sur le temps scolaire pendant 35 semaines. Répartition à définir avec les enseignements de la PS au CM2.

Cahiers pédagogiques d'anglais correspondant au programme CapEnglish par classe et par niveau. Cahiers maternelles offerts.

Cela comprend le professeur, le programme pédagogique, le matériel ainsi qu'un suivi régulier tout au long de l'année. La proposition s'élève à 11 499,71 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de retenir la proposition de CapEnglish pour un montant de 11 499.71 € pour l'année scolaire 2025/2026.

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer le devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Numérisation des actes d'état civil

Monsieur le Maire fait part d'une proposition de la société ADIC qui appartient au groupe SEDI pour la prestation de numérisation des registres d'état civil.

La numérisation :

Vos ouvrages sont numérisés registre par registre, page par page (tables et post-it inclus).

Grâce au scanner haut de gamme, COPIBOOK, vos registres sont préservés dans leur intégralité avec une qualité exceptionnelle de reproduction. Les images sont livrées au format "TIFF"

Traitement des images :

Pour optimiser la qualité des images numérisées, différents filtres sont appliqués :

Binarisation (pour un rendu final en noir et blanc), redressement, éclaircissement (zones d'ombre), Amélioration des écritures pâles, atténuation des textes visibles par transparence, gommage des contours de pages.

L'indexation de vos documents :

Nous retranscrivons pour chaque acte les données conformément aux contraintes liées au cahier des charges de votre éditeur, ainsi qu'aux contraintes liées à la plateforme COMEDDEC avec entre autres : noms, dates, numéro, nature, mentions et

filiactions. L'indexation se fait manuellement sur des logiciels dédiés que nous avons développé spécialement pour cette activité.

Contrôle d'indexation :

Nous procédons à une vérification des données saisies.

Grâce à nos logiciels métiers nous recoupons et croisons les données pour éliminer les erreurs possibles de saisies manuelles.

Livraison des données :

Une fois les travaux terminés, nous vous expédions via La Poste, par recommandé,

une enveloppe contenant une clé USB Sécurisée protégée par un mot de passe préalablement adressé par mail.

La proposition pour cette prestation s'élève à 1000.70 € HT soit 1 200.84 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de retenir le devis de la société Adic du groupe Sedi pour un montant de 1 200.84 € TTC pour la numérisation des registres d'état civil.

⇒ **AUTORISE** le maire à signer le devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Séjour été 2025

Monsieur le Maire expose les différents séjours d'été 2025 adressées par Label Evasion et notamment deux séjours, un au bassin d'Arcachon en Gironde et un autre à Valbonne dans les Alpes Maritimes :

« Les aventuriers du Pilat » pour les enfants de 6 à 13 ans du 07 au 21 juillet 2025 ou du 04 au 18 août 2025 soit 15 jours.

Lieu du séjour Arcachon (Gironde)

Transport en train jusqu'à Bordeaux ou la Hume puis car privé.

« Rêves bleus » pour les enfants de 12 à 15 ans du 07 au 21 juillet 2025 ou du 04 au 18 août 2025 soit 15 jours.

Lieu du séjour Valbonne (Alpes Maritimes)

Transport en train jusqu'à Antibes puis car privé.

➤ **POUR LES 6-13 ANS** « Les aventuriers du Pilat » :

Accrobranche	Croisière en pinasse	Sessions baignades : piscine, plage
Parc d'attraction	Dune du Pilat	Visite d'Arcachon
Aqualand	Beach volley, beach soccer	Jeux, ateliers manuels, veillées

➤ **POUR LES 12-15 ANS** « Rêves bleus » :

Banane tractée	parcours accrobranche
Visite d'Antibes	balade en bateau
La journée à l'Aquasplash	atelier culinaire de la fameuse tropézienne
Parachute ascensionnel	sessions de baignades : plage, piscine
Visite nocturne de Juan-les Pinsjeux,	veillées

Tarifs transport compris	Chennevières-lès-Louvres	Autres communes
6-13 ans	700€ (pour le 1 ^{er} enfant) 600€ (à partir du second enfant)	1 305 € prix catalogue
12-15 ans	700€ (pour le 1 ^{er} enfant) 600€ (à partir du second enfant)	1 525 € prix catalogue
Inscription et paiement	Règlement possible en 3 fois à donner à l'inscription	

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **DÉCIDE** de retenir les deux séjours « Les aventuriers du Pilat » et « Rêves bleus ».
- ⇒ **DIT QUE** les dépenses sont prévues au budget primitif de l'année 2025.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer la convention et le devis avec Label Evasion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Devis fenêtres, radiateurs, ventilation logements 14 rue d'Epiais

Monsieur le Maire fait part suite à son passage aux logements situés au 14 rue d'Epiais de la nécessité de faire des travaux d'entretien.

Changement des fenêtres en bois :

1^{er} logement : 3 en bas et 1 en haut.

2^{ème} logement : 3 en bas et 1 en haut.

Devis pour les fenêtres de la société Horizon pour un montant de 18 597.13 €
soit 22 316.56 € TTC.

Changement des radiateurs 1^{er} logement : 2 en bas et 3 en haut.

Devis pour les radiateurs de l'entreprise Delpech pour un montant de 1 280.00€ HT soit 1 408.00 € TTC.

Changement des radiateurs 2^{ème} logement : 2 en bas et 3 en haut.
Devis pour les radiateurs de l'entreprise Delpech pour un montant de 1 280.00€ HT
soit 1 408.00 € TTC.

Changement des radiateurs 3^{ème} logement : 2 en bas et 1 en haut, électricité réglette cuisine, prises murales, VMC cuisine.
Devis pour les radiateurs, l'électricité et la VMC de l'entreprise Delpech pour un montant de 1 634.73 € HT soit 1 798.20 € TTC.

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **DÉCIDE** de retenir le devis de la société Horizon pour un montant de 22 316.56 € TTC et les devis de l'entreprise Delpech pour :
- 1^{er} logement pour un montant de 1 408.00 € TTC.
 - 2^{ème} logement pour un montant de 1 408.00 € TTC.
 - 3^{ème} logement pour un montant de 1 798.20 € TTC.

⇒ **AUTORISE** le Maire à signer les devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 **CONTRE** : 00 **ABSTENTION** : 00

CARPF révision de l'attribution de compensation

Conformément au nouveau pacte financier et fiscal de solidarité adopté le 18 décembre 2024, il est proposé une majoration de 5,0 M€ de l'attribution de compensation définitive 2024.

Par ailleurs, en application de ce nouveau pacte, il convient également d'intégrer dans l'attribution de compensation le montant de dotation de solidarité communautaire nouvellement attribué à la commune de Louvres, comme c'est le cas pour les communes de Fosses et de Villeparisis.

Enfin, la somme de 626 178,50 € est ajoutée au titre du seul exercice 2025, afin de rembourser à la commune de Villeparisis le solde de l'achat d'un terrain destiné à la construction d'un lycée (*conformément à la délibération adoptée par le conseil communautaire du 7 novembre 2024*).

Au final cette révision atteint donc la somme de 5 963 194,48 € et s'ajoute au montant prévisionnel 2025 des attributions de compensation, ce qui la porte à 119 467 676,53 € avant prise en compte du rapport à venir de la CLETC.

Pour mémoire, trois conditions de forme doivent être réunies afin de mettre en œuvre une révision libre des attributions de compensation (*article 1609 nonies C du Code général des impôts*) :

- « une délibération à la majorité des deux tiers du conseil communautaire sur le montant révisé de l'AC ;
- que chaque commune intéressée délibère à la majorité simple sur ce même montant révisé d'AC ;
- que cette délibération vise le dernier rapport élaboré par la CLECT ».

Chaque commune doit donc individuellement approuver la révision de son attribution de compensation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu le rapport de la CLETC du 25 avril 2024,

Vu la délibération n°24.387 du 18 décembre 2024 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité,

Vu la délibération n° 25.15 du 12 février 2025 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France proposant une révision des attributions de compensation ;

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **APPROUVE** la révision de l'attribution de compensation telle que proposée dans la délibération n° 25.15 du 12 février 2025 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;
- ⇒ **DIT QUE** la présente délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 **CONTRE** : 00 **ABSTENTION** : 00

Emprunt bancaire court terme

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer sur les dépenses d'investissement, une avance concernant les subventions obtenues pour l'extension de la cantine et l'aménagement de la place de l'Eglise phase 2.

Le Maire indique que cet emprunt reste dans l'objectif fixé en conseil municipal de ne pas alourdir la charge de remboursement ; en effet l'emprunt court terme sera remboursé par le reversement des subventions.

Prêt Relais court Terme in fine à taux fixe (en attente des subventions)

- Montant du Prêt : 345 000,00 €
- Taux : 2,99 % sur une durée de 3 ans
- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Périodicité de paiement des intérêts retenue : trimestrielle
- Tirage des fonds en une ou plusieurs fois au plus tard 3 mois après édition du contrat
- Remboursement anticipé possible partiellement ou totalement à tout moment sans indemnité de remboursement anticipé, au plus tard 36 mois après le 1er déblocage.
- Commission d'engagement (Frais de dossier) : 483, 00 €

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile de France.

⇒ **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt à court terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Emprunt bancaire moyen-long terme

Monsieur le Maire expose la nécessité de recourir à un prêt pour les dépenses d'investissement 2024 et 2025, à savoir : les toitures et la verrière de l'école, l'extension de la cantine et l'aménagement de la place phase 2.

Prêt Moyen-long Terme à taux fixe

- Montant du Prêt : 140.000 €
- Taux : 3,19 % sur une durée de 10 ans
- Base de calcul des intérêts : 360/360
- Amortissement : progressif du capital (échéances constantes)
- Périodicité de remboursement retenue : trimestrielle,
- Mobilisation des fonds : déblocage intégral et irrévocable en un ou plusieurs tirages dans les 24 mois suivant l'édition des contrats,
- amortissement du capital dès le troisième mois consécutif au 1er tirage et paiement des intérêts sur les sommes débloquées,
- Remboursement anticipé possible aux dates d'échéances, minimum 20% du capital restant dû, contre paiement d'une indemnité de 6 mois d'intérêts,
- Commission d'engagement (Frais de dossier) : 210.00 €
- Classification Gissler : 1 A.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **DÉCIDE** de retenir la proposition du Crédit Agricole Ile de France.

⇒ **AUTORISE** le Maire à procéder à toutes les formalités et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce prêt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

FDL (fiscalité directe locale) 2025

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition pour 2025 en sachant que l'état augmente les bases d'imposition chaque année :

Nature des Taxes	Bases prévisionnelles 2025	Rappel des Taux 2023	Nouveaux Taux 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 761 000	23,74 %	23,74 %
Taxe foncière non bâtie (TFNB)	24 300	23,04 %	23,04 %
Taxe habitation (TH)	20 500	3,75 %	3,75 %

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **PREND ACTE** du débat pour le vote des taux de fiscalité directe locale (FDL) 2025.
- ⇒ **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale (FDL) pour 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Affectation de résultats

Le Conseil Municipal de la commune de Chennevières-lès-Louvres réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2024 reporté		29 957,61 €
Investissement 2024 reporté		162 723,68 €
Affectation de résultat		51 251,40 €

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Affecter l'excédent de fonctionnement soit 51 251,40 € au compte 1068 conformément aux dispositions des articles L. 2311-5 et R. 2311 du Code général des collectivités territoriales.

Après avoir entendu l'exposé,

- ⇒ **ADOpte** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2024 dans le budget primitif 2025, soit la somme de 51 251,40 € au compte 1068.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente le budget 2025 dont les montants sont :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Fonctionnement 2024 reporté		29 957.61 €	
Prévision 2025	1 245 402.61 €	1 215 445.00 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 245 402.61 €	1 245 402.61 €	0 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Soldes
Investissement 2024 reporté		162 723.68 €	
Affectation de résultat		51 251.40 €	
Prévision 2025	1 319 182.26 €	1 105 207.18€	
TOTAL INVESTISSEMENT	1 319 182.26 €	1 319 182.26 €	0 €
Total général	2 564 584.87 €	2 564 584.87 €	0 €

Monsieur le Maire rappelle que le budget tient compte des orientations suivantes :
Un effort particulier porté sur l'investissement grâce à une gestion rigoureuse du fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé,

⇒ **ADOPTÉ** le Budget Primitif 2025 de la commune en équilibre en investissement et en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à main levée à L'UNANIMITÉ :
POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

La séance est levée à 23h00.

Fait à Chennevières-lès-Louvres,
Le 1 avril 2025

Le Maire,
Eric PLASMANS

2^{ème} adjointe, secrétaire de séance
Joséphine DELMOTTE

